



Une expérience bancaire
adaptée à votre vie.

Frais de service applicables aux comptes personnels

15 janvier 2015

Pour en savoir plus

consultez un conseiller CIBC
passsez au centre bancaire le plus près
visitez le site cibc.com/francais
appelez au 1 800 465-CIBC (2422)

- Les Fonds mutuels CIBC sont offerts par Placements CIBC inc., une filiale de la Banque CIBC. Ces placements ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par tout autre assureur gouvernemental, et ils ne sont pas garantis par la Banque CIBC. Le rendement du Fonds marché monétaire CIBC fluctuera. Il est par conséquent impossible de garantir une valeur liquidative fixe pour ce fonds. La valeur par part et le rendement des autres fonds varieront. Le prospectus simplifié des fonds renferme des renseignements supplémentaires importants. Pour en obtenir un exemplaire, appelez Placements CIBC inc. au 1 800 465-3863 ou adressez-vous à un représentant en épargne collective à tout centre bancaire où l'on vend des Fonds mutuels CIBC. Lisez attentivement le prospectus avant d'investir.

* Marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence.

postel^{MC} est une marque de commerce de la Société canadienne des postes, utilisée sous licence.

Interac^{MD} et Virement Interac^{MD} sont des marques déposées d'Interac inc. La Banque CIBC est un titulaire de licence de ces marques.

American Express^{MD} et *Chèques pour deux*^{MD} sont des marques déposées d'American Express Company, utilisées sous licence d'American Express.

Services financiers Le Choix du Président^{MD} est une marque déposée de Loblaw's inc. La Banque CIBC est titulaire de licence de cette marque.

La conception graphique du cube CIBC et « Une expérience bancaire adaptée à votre vie. » sont des marques de commerce de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC.

Contenu

Choix de comptes personnels et
frais applicables

Services bancaires personnels CIBC et frais

Ouverture d'un compte bancaire personnel

Encaissement des chèques du
gouvernement du Canada

Politique de retenue de fonds

Modalités générales



CB 915901
131A080F 05/15 | 0030L-14 6898

Une expérience bancaire
adaptée à votre vie.



Les Services bancaires personnels CIBC – Des solutions à portée de main

Vous voulez des réponses **rapides, pratiques et simples** aux questions que vous vous posez à propos de vos comptes personnels CIBC? Vous trouverez dans ce guide des renseignements sur les frais, les politiques et les ententes concernant les comptes personnels CIBC.

Nous espérons que ce guide vous sera utile. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un conseiller CIBC ou appeler au **1 800 465-CIBC (2422)**.

Table des matières

Choix de comptes

Choix de comptes-chèques	1
Choix de comptes d'épargne	2
Choix de comptes spécialisés	4
Avantage CIBC ^{MC} pour les jeunes	6
Avantage CIBC ^{MC} pour les étudiants	6
Avantage CIBC 60 Plus ^{MD}	6
Renseignements supplémentaires sur les comptes	7

Renseignements sur l'utilisation de vos comptes

Services bancaires aux titulaires de cartes CIBC	8
Service de Protection de découvert CIBC	8
Gestion de vos opérations bancaires courantes	9
Services bancaires personnels CIBC et frais	11
Comptes qui ne sont plus offerts	17

Autres renseignements importants

Ouverture d'un compte bancaire personnel	21
Encaissement des chèques du gouvernement du Canada	24
Politique de retenue de fonds	24
Limites d'accès aux fonds déposés	26
Avis de modification des frais	26

Notre engagement envers vous	27
------------------------------------	----

Modalités générales	30
---------------------------	----

Remarques	32
-----------------	----

Choix de comptes-chèques

Compte-chèques Accès quotidien CIBC^{MD}

Lorsque vous avez peu de besoins bancaires.

Vue d'ensemble^{A,†} :

- Jusqu'à 12 opérations[♦] pour 3,90 \$ par mois; 1 \$ par opération supplémentaire à partir de la treizième
- Suppression des frais mensuels de 3,90 \$ si vous maintenez un solde minimum de fin de journée de 1 000 \$ chaque jour durant le mois
- Consultation de chèques en ligne sans frais
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques¹ ou tenue de compte avec relevé mensuel ou trimestriel, ou relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie², sans frais
- Relevé provisoire – 4,50 \$ chacun

Compte-chèques Accès quotidien Plus CIBC^{MD}

Un compte à grande valeur pour satisfaire vos besoins bancaires.

Vue d'ensemble^{A,†} :

- Jusqu'à 25 opérations[♦] pour 9,95 \$ par mois; 1 \$ par opération supplémentaire à partir de la vingt-sixième
- Un envoi sans frais par mois au moyen du service Virement *Interac*^{MD,3}
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques sans frais¹
- Relevé mensuel – 2 \$ par mois
- Relevé trimestriel – 0,50 \$ par mois
- Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie² – 2,50 \$ par mois
- Relevé provisoire – 4,50 \$ chacun

^A Ce compte ne produit pas d'intérêt.

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 11 à 16 pour obtenir plus de précisions.

[♦] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 7. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

Compte-chèques MaxiOpérations CIBC^{MD}

Des services bancaires quotidiens illimités moyennant des frais mensuels fixes.

Vue d'ensemble^{A,†} :

- Opérations illimitées[♦] pour 13,95 \$ par mois
- Deux envois sans frais par mois au moyen du service Virement *Interac*³
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques sans frais¹
- Relevé mensuel – 2 \$ par mois
- Relevé trimestriel – 0,50 \$ par mois
- Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie² – 2,50 \$ par mois
- Relevé provisoire – 4,50 \$ chacun

Choix de comptes d'épargne

Compte d'épargne cyberAvantage CIBC^{MD}

Maximisez votre épargne.

Vue d'ensemble[†] :

- Obtenez un taux d'intérêt élevé lorsque votre solde est de 5 000 \$ ou plus
- Gérez en ligne les opérations au compte
- Frais de 5 \$ par opération[♦]
- Effectuez des virements en ligne gratuits à vos autres comptes bancaires personnels CIBC (à l'exclusion des virements effectués par l'intermédiaire du service Virement *Interac*, qui seront traités comme des opérations)
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques¹ sans frais; seule option de tenue de dossiers offerte pour ce compte

Compte d'épargne bonifiée CIBC

Faites croître votre épargne.

Vue d'ensemble† :

- Obtenez un taux d'intérêt élevé lorsque votre solde est de 3 000 \$ ou plus
- Accumulez des intérêts sur chaque dollar épargné
- Une opération gratuite♦ par mois; frais de 5 \$ par opération supplémentaire
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques sans frais¹
- Relevé mensuel – 2 \$ par mois
- Relevé trimestriel – 0,50 \$ par mois
- Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie² – 2,50 \$ par mois
- Relevé provisoire – 4,50 \$ chacun

Compte Croissance supérieure CIBC

Lancez votre épargne.

Vue d'ensemble† :

- Obtenez de l'intérêt sur chaque dollar épargné
- Frais de 1,50 \$ par opération♦
- Consultation de chèques en ligne sans frais
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques sans frais¹
- Relevé mensuel – 2 \$ par mois
- Relevé trimestriel – 0,50 \$ par mois
- Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie² – 2,50 \$ par mois
- Relevé provisoire – 4,50 \$ chacun

† Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 11 à 16 pour obtenir plus de précisions.

♦ Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 7. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

Choix de comptes spécialisés

Compte Service Première Classe CIBC^{MD}

Forfait complet répondant à vos besoins en matière de services bancaires, de placement et de crédit pour des frais mensuels uniques.

Vue d'ensemble† :

- Opérations illimitées♦ pour 28,95 \$ par mois
- Carte de crédit CIBC et carte supplémentaire⁴
- Retraits illimités dans le compte chaque mois à des guichets automatiques bancaires *Interac*^{MD} autres que ceux de la Banque CIBC au Canada
- Deux envois sans frais par mois au moyen du service Virement *Interac*³
- Mandats, traites bancaires et chèques certifiés inclus
- Oppositions à des paiements (ne peuvent être effectuées que sur des chèques et des paiements préautorisés⁵)
- Aucuns frais d'administration annuels sur votre REER – Fonds mutuels CIBC[■]
- Chèques de voyage ordinaires sans commission
- Commission réduite de 0,75 % sur les *Chèques pour deux*^{MD}
- Chèques personnalisés Compte Service Première Classe CIBC
- Si vous présentez une demande de **Service de Protection de découvert CIBC⁴ (SPDC)** et qu'elle est approuvée, les frais du SPDC ne sont pas applicables; cependant, vous devrez payer les intérêts sur toute somme à découvert dans votre compte et, le cas échéant, des frais de dépassement de limite. Consultez la section **Service de Protection de découvert CIBC (SPDC)** à la page 8 pour en savoir plus sur les coûts d'intérêt et les frais de dépassement de limite.

Tenue de compte :

- Tenue de compte sans frais, y compris l'option de tenue de dossiers électroniques¹
- Relevé provisoire – 4,50 \$ chacun

Remarque concernant la fermeture du compte : Pour les clients qui choisissent de fermer leur compte Service Première Classe CIBC, les frais annuels ordinaires s'appliqueront à la carte de crédit CIBC qu'ils auront choisie et à la carte supplémentaire. Les frais annuels ordinaires applicables à ces cartes de crédit peuvent être obtenus en ligne sur le site cibc.com/francais, en appelant les Services bancaires téléphoniques au **1 800 465-CIBC (2422)** ou en en faisant la demande dans tout centre bancaire CIBC. Ces frais seront portés automatiquement au compte de votre carte de crédit sur le premier ou le deuxième relevé suivant la fermeture de votre Compte Service Première Classe CIBC.

De plus, dans le cas des clients qui choisissent de fermer leur Compte Service Première Classe CIBC, les frais d'administration annuels ordinaires sur leur REER – Fonds mutuels CIBC, qui figurent dans le prospectus simplifié des fonds¹, s'appliqueront. Après la fermeture du Compte Service Première Classe CIBC, les frais d'administration annuels seront rétablis pour le compte enregistré de Fonds mutuels CIBC.

Compte personnel en dollars US CIBC

Idéal pour les personnes recevant régulièrement des fonds en dollars US ou voyageant fréquemment aux États-Unis.

Vue d'ensemble[†] :

- Intérêt calculé quotidiennement sur le solde de clôture et versé mensuellement
- Frais de 0,75 \$ US par opération[♦] (tous les frais applicables à ce compte sont imputés en dollars US)
- Dépôt de dollars US à tout guichet automatique bancaire CIBC
- Retrait de fonds en dollars US à tout guichet automatique bancaire CIBC permettant le retrait de devises américaines
- Chèques personnalisés offerts

Tenue de compte :

- Tenue de dossiers électroniques sans frais¹
- Relevé mensuel – 2 \$ US par mois
- Relevé trimestriel – 0,50 \$ US par mois
- Relevé provisoire – 5 \$ US chacun

Remarque concernant les chèques : Il est possible de tirer des chèques sur un Compte personnel en dollars US. Les frais d'opération indiqués s'appliquent aux chèques tirés en devise américaine seulement. Si un bénéficiaire négocie un chèque en dollars américains commandé avant décembre 2011 à une institution financière située à l'extérieur du Canada, cette institution peut refuser le chèque ou déduire des frais importants de la valeur nominale du chèque.

Remarque concernant les dépôts en dollars canadiens : Si des fonds en dollars canadiens sont déposés dans ce compte, le taux de change utilisé est le taux en vigueur au moment où l'opération est traitée.

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 11 à 16 pour obtenir plus de précisions.

[♦] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 7. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

Avantage CIBC pour les jeunes

Toute personne de 18 ans ou moins peut bénéficier des opérations[♦] et de la consultation de chèques en ligne sans frais dans le Compte Croissance supérieure CIBC, qui offre également un taux d'intérêt avantageux pour les jeunes. La tenue de compte sans frais est offerte : tenue de dossiers électroniques¹, relevé mensuel ou relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie².

Remarque : Pour que vous puissiez profiter de nos avantages pour les jeunes, nous vous demanderons votre date de naissance.

Avantage CIBC pour les étudiants

Les étudiants qui fréquentent à temps plein un collège, une université ou un cégep peuvent bénéficier des opérations[♦] illimitées, de l'exonération des frais mensuels et de la consultation de chèques en ligne sans frais pour le Compte-chèques Accès quotidien CIBC. La tenue de compte sans frais est offerte : tenue de dossiers électroniques¹, relevé mensuel ou relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie².

Remarque : Pour profiter des rabais spéciaux offerts aux étudiants, vous devrez nous présenter votre carte d'étudiant de l'année en cours et une copie de votre confirmation d'inscription, afin de nous prouver que vous êtes bien inscrit à temps plein à un programme d'études admissible de niveau postsecondaire (collège, université ou cégep). Votre rabais sera en vigueur jusqu'à concurrence de 4 ans à compter de votre date d'inscription au programme d'études (et en fonction de la date prévue d'obtention du diplôme ou de la durée du programme). Par la suite, vous devrez présenter une nouvelle demande, toujours accompagnée d'une preuve de votre inscription.

Avantage CIBC 60 Plus

Lorsque vous aurez 60 ans et voudrez profiter de ces avantages, prévenez-nous! À votre demande, nous vous inscrivons au programme Avantage CIBC 60 Plus pour vous permettre de bénéficier de tous les avantages applicables à votre compte⁶ ou d'ouvrir l'un des comptes mentionnés dans cette brochure et d'obtenir, s'il y a lieu, les rabais spéciaux strictement réservés aux personnes de 60 ans ou plus. Vous ne pourrez profiter de ces avantages et rabais avant d'avoir fait une demande d'inscription.

Inscrivez-vous pour profiter des avantages suivants :

- Opérations[♦] sans frais, exonération des frais mensuels, consultation de chèques en ligne sans frais et tenue de compte sans frais, y compris la tenue de dossiers électroniques¹, le relevé mensuel ou le relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie², pour le Compte-chèques Accès quotidien CIBC

- Deux opérations* sans frais par mois et consultation de chèques en ligne sans frais sur le Compte Croissance supérieure CIBC
- Deux opérations* sans frais par mois sur le Compte personnel en dollars US CIBC
- Traités bancaires et mandats sans frais
- Remise de 5 \$ sur les frais de location annuels d'un coffret de sûreté (peu importe les dimensions)
- Chèques de voyage ordinaires sans commission
- Commission réduite de 0,75 % sur les *Chèques pour deux*
- Pour recevoir un revenu régulier, vous avez la possibilité de choisir un CPG CIBC assorti d'une option de versement mensuel d'intérêts (lorsque disponible). La réduction de taux d'intérêt qui s'applique habituellement à cette option sera annulée.

Remarque : Pour que vous puissiez profiter des avantages du programme Avantage CIBC 60 Plus, nous vous demanderons votre date de naissance.

Compte-chèques Accès quotidien CIBC avec suppression des frais mensuels pour les bénéficiaires d'un REEI

Les frais mensuels du Compte-chèques Accès quotidien CIBC sont supprimés et la consultation de chèques en ligne est gratuite pour les bénéficiaires admissibles d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Des options de tenue de compte sans frais sont offertes, y compris la tenue de dossiers électroniques¹, le relevé mensuel ou le relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie².

Remarque : Pour profiter de la suppression des frais mensuels, vous devrez nous fournir une copie de votre relevé REEI. Tous les autres frais habituels liés au compte s'appliqueront.

Renseignements supplémentaires sur les comptes

Opérations :

On entend par « opération » les chèques, les retraits, les virements, les paiements préautorisés, les paiements de facture (y compris des cartes de crédit CIBC et des marges de crédit personnelles CIBC) et les achats par carte de débit. Pour les Comptes d'épargne cyberAvantage CIBC, le terme « opération » n'englobe pas les virements vers vos autres comptes bancaires CIBC par l'intermédiaire des Services bancaires CIBC en direct^{MD} et des Services bancaires mobiles CIBC^{MD}. Pour tous les comptes, les virements à un prêt (à l'exception des marges de crédit

personnelles CIBC), à un prêt hypothécaire ou à un compte de placement de marque CIBC⁷ (enregistré et non enregistré) sont sans frais.

Des frais supplémentaires s'appliquent aux retraits effectués à des guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC, aux opérations de Virement *Interac* (consultez les pages 11 et 12) ainsi qu'aux opérations en devise (y compris aux chèques libellés dans une monnaie autre que celle du compte) (consultez les pages 13 et 14). Ces frais s'appliquent à tous les clients, y compris ceux des programmes Avantage CIBC pour les jeunes, Avantage CIBC pour les étudiants et Avantage CIBC 60 Plus.

Relevés :

Relevé en braille ou en gros caractères sans frais sur demande.

Renseignements sur l'utilisation de vos comptes

Services bancaires aux titulaires de cartes CIBC

Grâce aux Services bancaires aux titulaires de cartes CIBC (auparavant appelés Services bancaires pratiques CIBC), vous pouvez effectuer vos opérations bancaires courantes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'intermédiaire des guichets automatiques bancaires CIBC, des guichets automatiques bancaires Services financiers Le Choix du Président^{MD}, des Services bancaires CIBC en direct, des Services bancaires mobiles CIBC et des Services bancaires téléphoniques CIBC. Vous pouvez parler à un représentant en services financiers CIBC en tout temps en composant le **1 800 465-CIBC (2422)**.

Cartes de débit CIBC :

À l'ouverture de votre compte, vous recevrez une Carte de débit CIBC, que vous pouvez utiliser pour accéder à votre compte. Votre Carte de débit CIBC offre une protection accrue grâce à la technologie de la carte à puce et à la surveillance active de la fraude.

Pour en savoir plus sur les cartes de débit CIBC, notamment sur leurs caractéristiques et sur la façon de protéger la vôtre, consultez la brochure « Commodité et sécurité pour vos opérations bancaires courantes », que vous pouvez vous procurer en visitant un centre bancaire CIBC ou en appelant les Services bancaires téléphoniques au **1 800 465-CIBC (2422)**.

Service de Protection de découvert CIBC (SPDC)

Mettez-vous à l'abri des manques de fonds temporaires imprévus avec le Service de Protection de découvert CIBC. Ce service est offert pour la plupart des comptes bancaires personnels en dollars canadiens sous réserve de l'approbation du crédit. Il s'agit d'un moyen de se protéger en cas de découvert.

Deux options sont offertes pour les frais de découvert liés au SPDC. Elles ne s'appliquent pas au Compte Service Première Classe CIBC.

Frais à l'utilisation :

Des frais de 5 \$ sont portés à votre compte chaque jour ouvrable où vous créez ou augmentez un découvert (selon le solde de fin de journée). Vous payez aussi de l'intérêt sur le montant du découvert en cours. Vous n'avez aucuns frais à payer tant que votre compte n'est pas à découvert.

Frais mensuels fixes :

Des frais mensuels fixes de 4 \$ sont portés à votre compte à la fin de chaque mois, que votre compte ait été ou non à découvert et, s'il l'a été, peu importe combien de fois c'est arrivé. Si un découvert est créé, vous payez aussi de l'intérêt sur le montant du découvert en cours.

À l'heure actuelle, le taux de la Banque CIBC applicable aux découverts est de 21 % par année; ce taux peut varier à l'occasion. L'intérêt sera calculé et porté au débit de votre compte chaque mois en fonction du solde quotidien final du découvert de votre compte pendant le mois civil. L'intérêt au taux établi par la Banque CIBC s'applique avant que votre dette devienne exigible et après qu'elle le sera devenue, avant que l'AJout à l'Entente relative au Service de Protection de découvert CIBC soit résilié et après qu'il l'aura été, et avant qu'un jugement de la cour soit obtenu contre vous et après qu'il l'aura été.

Si vous avez choisi le SPDC, que vous atteignez (ou dépassez) votre limite de découvert et que la Banque CIBC choisit de traiter un débit qui entraîne un découvert dans votre compte (selon le solde de fin de journée) ou encore le dépassement (ou un dépassement supplémentaire) de votre limite de découvert, vous paierez à la Banque CIBC des frais de 5 \$, ainsi que l'intérêt sur la dette, au taux d'intérêt sur découvert courant de la Banque CIBC, en plus des frais de découvert applicables à votre compte. Si la Banque CIBC choisit d'autoriser un ou plusieurs débits de cette nature, elle ne sera aucunement tenue de le faire de nouveau par la suite.

Si vous n'êtes pas couvert par le Service de Protection de découvert CIBC et que la Banque CIBC choisit de traiter un débit qui entraîne un découvert dans votre compte (selon le solde de fin de journée), vous paierez à la Banque CIBC des frais de 5 \$, ainsi que l'intérêt sur la dette, au taux d'intérêt sur découvert courant de la Banque CIBC. Si la Banque CIBC choisit d'autoriser un ou plusieurs débits de cette nature, elle ne sera aucunement tenue de le faire de nouveau par la suite.

Gestion de vos opérations bancaires courantes

Une fois que vous aurez en main votre Carte de débit CIBC, vous pourrez avoir aisément accès à votre argent pour faire ce que vous voulez, comme payer des factures, régler des achats, virer des fonds entre comptes et plus encore.

Dépôts directs :

- Les dépôts réguliers, comme votre paie, les chèques gouvernementaux ou les versements de revenu de placement, peuvent être versés directement dans votre compte.
- Vous pouvez accéder immédiatement à vos fonds, qui ne font l'objet d'aucune retenue (lire notre politique de retenue de fonds sur les chèques en page 25).

Paielements de facture :

- Enregistrez vos factures une fois, puis payez-les facilement, rapidement et en toute commodité.
- Payez-les en ligne, par téléphone ou à un guichet automatique bancaire CIBC.
- Vous obtiendrez, pour vos dossiers, un numéro de confirmation pour chaque paiement.

Paielements préautorisés :

Vous pouvez faire en sorte que vos factures soient payées automatiquement à temps. Il vous suffit d'observer la marche à suivre ci-dessous :

- Communiquez avec la société (services publics, câblodistributeur, compagnie d'assurance, etc.).
- Avisez-la que vous voulez mettre en place des paiements préautorisés.
- Remplissez la formule de paiements préautorisés.
- Ayez à portée de la main vos renseignements bancaires de base ou, si vous avez une Carte de débit Avantage^{MD} CIBC, des renseignements sur votre carte de débit (ou vous pourriez avoir à fournir un chèque annulé).

postel^{MC} :

Le service postal vous permet de consulter des factures par l'intermédiaire des Services bancaires CIBC en direct et des Services bancaires mobiles CIBC en toute sécurité et commodité et sans frais supplémentaires.

Vous pouvez :

- choisir d'être informé par courriel de l'arrivée d'une nouvelle facture dans votre boîte de réception postal;
- consulter, régler et imprimer vos factures en vous inscrivant à postal par l'intermédiaire des Services bancaires CIBC en direct.

Virement *Interac* :

Vous pouvez envoyer des fonds à toute personne ayant un compte bancaire personnel en dollars canadiens par l'intermédiaire des Services bancaires CIBC en direct ou des Services bancaires mobiles CIBC.

- C'est rapide, facile et sûr.
- Vous n'avez besoin que de l'adresse de courriel du destinataire.
- Pour en savoir plus, visitez le site cibc.com/francais.

Services bancaires personnels CIBC et frais

Les frais et les services ci-dessous peuvent ne pas être inclus dans les frais mensuels des comptes ou des opérations. Tous les frais ont trait à des comptes personnels et, sauf avis contraire, sont facturés en dollars canadiens, sauf dans le cas de comptes en dollars américains, pour lesquels ils sont facturés dans cette devise.

Service	Frais par effet
Retraits à des guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC <ul style="list-style-type: none">• Au Canada (réseau <i>Interac</i>)• Aux États-Unis (réseaux Plus[®] et Visa[®])• Dans les autres pays (réseaux Plus et Visa ou autres réseaux offerts)	<ul style="list-style-type: none">• 1,50 \$ chacun⁹• 3 \$ chacun⁹, plus frais d'administration de 2,5 %⁹• 5 \$ chacun⁹, plus frais d'administration de 2,5 %⁹
Achats par débit (et retours d'articles ou crédits) faits à l'extérieur auprès de marchands et retraits à des institutions financières situées à l'extérieur du Canada effectués au moyen d'une Carte de débit Avantage CIBC <ul style="list-style-type: none">• En dollars américains ou dans une autre devise	Frais d'administration supplémentaires de 2,5 % ⁹
Traites bancaires ou mandats <ul style="list-style-type: none">• Dollars canadiens• Dollars américains• Autre devise	<ul style="list-style-type: none">• 7,50⁺• 7,50 \$ CAN⁺• 7,50 \$ CAN⁺
Demande de remplacement de traite bancaire ou de mandat <ul style="list-style-type: none">• En dollars canadiens• En dollars américains ou dans une autre devise	<ul style="list-style-type: none">• Aucuns frais• 25 \$
Remarque : Certaines conditions s'appliquent. Renseignez-vous auprès d'un conseiller CIBC.	
Chèques certifiés <ul style="list-style-type: none">• Lorsque l'émetteur du chèque en fait la demande – dollars canadiens ou américains• Lorsque le bénéficiaire du chèque en fait la demande – dollars canadiens ou américains	<ul style="list-style-type: none">• 10 \$ CAN ou 10 \$ US⁺• 15 \$ CAN ou 15 \$ US
Chèques-guichet Lorsque vous tirez un chèque qui n'est pas codé à l'encre magnétique pour votre compte : <ul style="list-style-type: none">• Dollars canadiens• Dollars américains	<ul style="list-style-type: none">• 5 \$⁺• 0,05 % de la valeur nominale (\$ \$ US min. à 100 \$ US max.)⁺
Consultation de chèques en ligne <ul style="list-style-type: none">• Consultation d'images de chèques en ligne	<ul style="list-style-type: none">• 1,50 \$ par effet consulté (sans frais pour les comptes assortis de la tenue de dossiers électroniques¹, le Compte-chèques Accès quotidien CIBC et le Compte Croissance supérieure CIBC)
Chèques personnalisés	Les frais varient selon le style de chèques et la quantité ⁺
Virement <i>Interac</i> <ul style="list-style-type: none">• Envoi d'un virement par l'intermédiaire du service Virement <i>Interac</i>• Réception d'un virement par l'intermédiaire du service Virement <i>Interac</i>	<ul style="list-style-type: none">• 1,50 \$⁺• Sans frais¹⁰
Chèque impayé (sans provision) ou paiement préautorisé	45 \$ chacun ⁺
Recherche d'un chèque annulé ou d'autres effets par l'intermédiaire des Services bancaires téléphoniques ou en centre bancaire	5 \$ par effet
Remarque : Les chèques certifiés et les avis de débit ne sont pas retournés.	
Opposition à un paiement <ul style="list-style-type: none">• Chèques ou paiements préautorisés⁵ – renseignements complets• Chèques ou paiements préautorisés⁵ – certains renseignements manquants• Sur un virement effectué par l'intermédiaire du service Virement <i>Interac</i>	<ul style="list-style-type: none">• 12,50 \$ par demande• 20 \$ par demande• 3,50 \$ par demande
Paiements par câble Paiements par câble sortants <ul style="list-style-type: none">• 10 000 \$ ou moins• De 10 000,01 \$ à 50 000 \$• Plus de 50 000 \$ Paiements par câble entrants <ul style="list-style-type: none">• Dollars canadiens et américains• Autres devises	<p>Remarque : Les frais des paiements par câble sortants seront facturés en dollars canadiens. Pour les paiements provenant de comptes en devises (y compris les comptes en dollars américains), des frais équivalents seront facturés dans la devise du compte suivant un taux de change établi par la Banque CIBC à une date que la Banque aura déterminée.</p> <ul style="list-style-type: none">• 30 \$ par paiement¹¹• 50 \$ par paiement¹¹• 80 \$ par paiement¹¹• 15 \$ par paiement¹¹ (frais facturés dans la même devise que le paiement entrant et prélevés de celui-ci)• 15 \$ CAN par paiement¹¹ (frais facturés dans la devise du paiement entrant suivant un taux de change établi par la Banque CIBC à une date que la Banque aura déterminée et prélevés de ce paiement)

⁺ Plus les frais d'opération, le cas échéant.

Services bancaires personnels CIBC et frais

Les frais et les services ci-dessous peuvent ne pas être inclus dans les frais mensuels des comptes ou des opérations. Tous les frais ont trait à des comptes personnels et, sauf avis contraire, sont facturés en dollars canadiens, sauf dans le cas de comptes en dollars américains, pour lesquels ils sont facturés dans cette devise.

Service

Paielements intersuccursales (entre centres bancaires CIBC du Canada)

- 10 000 \$ ou moins
- De 10 000,01 \$ à 25 000 \$
- De 25 000,01 \$ à 100 000 \$
- Plus de 100 000 \$

Frais par effet

- 15 \$ par paiement
- 30 \$ par paiement
- 60 \$ par paiement
- 100 \$ par paiement

Remarque : Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

Fermeture du compte à votre demande

- Compte fermé dans les 90 jours suivant son ouverture

20 \$ par compte (ces frais ne s'appliquent pas si les fonds sont transférés vers un autre produit de marque CIBC[®])

Transfert de compte à une autre institution financière

- Transfert du compte bancaire d'un client (au moyen d'une formule de transfert du solde du compte)
- Transfert d'un compte à intérêt quotidien REER / FERR / FRV ou d'un CPG CIBC
- Transfert d'un Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC^{MD} ou d'un CPG CIBC

- 19,50 \$ par compte
- 100 \$ par transfert
- 100 \$ par transfert

Frais de recherche de compte

- Recherche sur des comptes de personnes décédées ou frappées d'incapacité
- Lettre confirmant le solde du compte, l'intérêt, etc., sur demande

6,50 \$ par nom et par centre bancaire (minimum de 22 \$ plus taxes en vigueur)
16,50 \$ par compte (taxes applicables en sus)

Commissions applicables sur l'achat de chèques de voyage

- Chèques de voyage ordinaires
- Avec Compte Service Première Classe CIBC
- Avec Avantage CIBC 60 Plus
- *Chèques pour deux*
- Avec Compte Service Première Classe CIBC
- Avec Avantage CIBC 60 Plus

- 1 %[‡]
- Sans commission
- Sans commission[‡]
- 1,75 %[‡]
- 0,75 %
- 0,75 %[‡]

Remarque : Sous réserve des disponibilités.

Encasement de chèques de voyage

- Chèques de voyage American Express^{MD}
- Tous les autres

Exonération des frais
3 \$ par opération

Chèques-cadeaux

- Chèques-cadeaux American Express (sous réserve de disponibilité)

- 3 %[‡]

Effets en recouvrement

Effets sortants en dollars CAN à l'intérieur du Canada

- Jusqu'à 5 000 \$
- Plus de 5 000 \$

15 \$ chacun
3/20 de 1 % de la valeur de l'effet (minimum de 25 \$ chacun)

Effets sortants en dollars CAN à l'extérieur du Canada

1/5 de 1 % de la valeur de l'effet
(minimum de 30 \$ chacun et maximum de 150 \$ chacun*)

Effets sortants en dollars US ou libellés dans d'autres devises, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada

1/5 de 1 % de la valeur de l'effet
(minimum de 30 \$ chacun et maximum de 150 \$ chacun*)

Remarque : La Banque CIBC peut appliquer des frais aux effets de recouvrement entrants provenant d'autres institutions financières, et ces dernières peuvent transmettre ces frais à leur client.

Remarque : D'autres institutions financières peuvent prélever des frais supplémentaires sur les effets sortants.
* Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

Chèques libellés dans une devise autre que celle du compte

- 20 \$[‡] par chèque

Option de tenue de compte avec livret (n'est plus offerte) liée à un compte

- 2 \$ par mois

Copie de relevé

- 5 \$ par relevé

[‡] Plus les frais d'opération, le cas échéant.

Services bancaires personnels CIBC et frais

Les frais ci-dessous sont facturés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Coffrets de sûreté

Les coffrets de sûreté sont offerts en différentes tailles et à divers coûts. Le tableau ci-dessous présente les coffrets les plus courants en donnant leurs dimensions approximatives. Les frais de location doivent toujours être payés à l'avance.

Dimensions du coffret	Tarif annuel (plus taxes en vigueur)
4 cm sur 13 cm sur 61 cm	50 \$
6 cm sur 13 cm sur 61 cm ou 8 cm sur 13 cm sur 61 cm	65 \$
6 cm sur 26 cm sur 61 cm ou 13 cm sur 13 cm sur 61 cm	125 \$
13 cm sur 26 cm sur 61 cm	250 \$
25 cm sur 26 cm sur 61 cm	300 \$

Annulation de la location d'un coffret de sûreté :

Si, au cours de l'année où vous avez pris en location votre coffret, vous décidez d'annuler celle-ci, la Banque CIBC vous en rembourse les frais de location en fonction du nombre de mois restant, jusqu'à concurrence de six mois. Si vous annulez la location de votre coffret après la première année complète, la Banque CIBC vous en rembourse les frais de location au prorata des mois restants de la durée.

Services de remplacement :

- Remplacement des clés perdues : 15 \$ par clé (plus taxes en vigueur)
- Perçage du coffret et remplacement des clés perdues : 100 \$ (plus taxes en vigueur)

Comptes dormants (inactifs)

Un compte productif d'intérêt est considéré comme dormant si aucune opération n'y a été effectuée pendant une période de 12 mois. Un compte non productif d'intérêt, y compris le Compte-chèques Accès quotidien CIBC et le Compte-chèques MaxiOpérations CIBC, est considéré comme dormant si aucune opération n'y a été effectuée pendant une période de 6 mois. Les comptes dormants assortis de relevés mensuels seront désormais assortis de relevés trimestriels.

État du compte	Frais*
Dormant pendant 2, 3 ou 4 ans	20 \$
Dormant pendant 5, 6, 7 ou 8 ans	30 \$
Dormant pendant 9 ans	40 \$

* Ou le solde du compte, si celui-ci est inférieur aux frais indiqués.

Remarque : Les frais des comptes en dollars américains sont facturés en dollars américains. Au bout de 10 ans, si le compte est toujours dormant, il est transféré à la Banque du Canada.

Pour activer un compte dormant, vous pouvez :

- Effectuer un dépôt, un retrait, un virement ou un paiement de facture dans n'importe quel centre bancaire CIBC ou à tout guichet automatique bancaire CIBC; ou
- Déposer un chèque au moyen de votre appareil mobile grâce au Dépôt électronique CIBC^{MC}; ou
- Effectuer un retrait à tout guichet automatique bancaire d'une autre institution financière affichant le logo *Interac*, Visa ou Plus; ou
- Effectuer un achat par carte de débit.

Services offerts aux titulaires de comptes bancaires autres que de la Banque CIBC

Paievements de factures au centre bancaire : 3 \$ par facture

Négociation par un centre bancaire d'un chèque CIBC pour une personne n'ayant pas de compte bancaire à la Banque CIBC : 5 \$ chacun

Remarque : Les frais ne s'appliquent pas au paiement des remises du gouvernement du Canada ou à l'encaissement des chèques émis par le gouvernement du Canada. Consultez la page 24 pour obtenir de l'information sur la façon d'encaisser des chèques du gouvernement du Canada.

Conversion de compte

Les dispositions suivantes s'appliquent si vous changez de type de compte avant la fin du dernier jour ouvrable du mois.

Si votre nouveau compte comporte une tarification différente, toutes les opérations effectuées au cours de ce mois (y compris celles qui auront été faites avant le changement) seront assujetties à la tarification de votre nouveau compte. Cependant, les frais qui auront déjà été payés ou déduits de votre compte au cours du mois (pour des mandats, par exemple) ne seront pas remboursés à la conversion.

Si votre nouveau compte est assorti de modalités différentes en ce qui a trait au taux d'intérêt, celui-ci sera calculé jusqu'à veille de la conversion et versé conformément aux modalités applicables à l'ancien compte; il sera ensuite calculé à partir du jour de l'entrée en vigueur de la conversion et versé conformément aux modalités applicables au nouveau compte.

Comptes qui ne sont plus offerts

Si vous maintenez un solde minimum de fin de journée de 1 500 \$ dans ces comptes, chaque jour durant le mois, nous supprimerons les frais d'opération¹² (les frais admissibles sont indiqués par le signe ◊ dans le tableau ci-dessous). Dans le cas des titulaires d'un Compte Exemption^{MD}, un solde minimum de fin de journée de 1 500 \$ chaque jour durant le mois permet également une suppression des frais mensuels.

Frais applicables aux comptes suivants :

- Multi-Options Plus^{MD} CIBC – Option intérêt maximum
- Compte de chèques personnel CIBC^A
- Compte chèques-épargne CIBC¹³
- Compte Exemption CIBC

Caractéristique [†]	Frais (excluant le Compte Exemption ^{MD})	Compte Exemption CIBC	Frais du service Avantage CIBC pour les jeunes (les avantages s'appliquent uniquement au Compte Multi-Options Plus CIBC – Option intérêt maximum)	Frais du service Avantage CIBC pour les étudiants (les avantages ne s'appliquent pas au Compte Multi-Options Plus CIBC – Option intérêt maximum)	Frais du service Avantage CIBC 60 Plus (les avantages ne s'appliquent pas au Compte chèques-épargne CIBC)
Opérations*	1 \$ chacune ⁹	3,90 \$ par mois pour 10 opérations au maximum ⁹ 1 \$ par opération à partir de la onzième ⁹ (Les opérations inutilisées ne peuvent être reportées.)	Sans frais	Sans frais	Sans frais
Tenue de compte :					
Tenue de dossiers électroniques ¹	Sans frais	Sans frais	Sans frais	Sans frais	Sans frais
Relevé mensuel	2 \$ par mois ⁹	2 \$ par mois ⁹	Sans frais ¹⁴	Sans frais	Sans frais
Relevé trimestriel	0,50 \$ par mois ⁹	0,50 \$ par mois ⁹	Sans frais ¹⁴	Sans frais	Sans frais
Livret (n'est plus offert)	2 \$ par mois ⁹	2 \$ par mois ⁹	Sans frais ¹⁴	2 \$ par mois ⁹	Sans frais
Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie ²	2,50 \$ par mois	2,50 \$ par mois	Non disponible ¹⁴	2,50 \$ par mois	Sans frais
Relevé provisoire	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun

^A Ce compte ne produit pas d'intérêt.

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 11 à 16 pour obtenir plus de précisions.

• Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 7. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

Comptes qui ne sont plus offerts (suite)

Si vous maintenez un solde minimum de fin de journée de 5 000 \$ dans ces comptes, chaque jour durant le mois, nous supprimerons les frais d'opération¹² (les frais admissibles sont indiqués par le signe ◊ dans le tableau ci-dessous).

Frais applicables aux comptes suivants :

- Compte Investissement CIBC^{MD}
- Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC¹⁵
- Compte d'épargne ordinaire CIBC¹⁵

Caractéristique [†]	Frais	Frais du service Avantage CIBC pour les étudiants	Frais du service Avantage CIBC 60 Plus
Opérations [♦]	1,25 \$ chacun ⁹	Sans frais	Sans frais
Tenue de compte :			
Tenue de dossiers électroniques ¹	Sans frais	Sans frais	Sans frais
Relevé mensuel	2 \$ par mois ⁹	Sans frais	Sans frais
Relevé trimestriel	0,50 \$ par mois ¹	Sans frais	Sans frais
Livret (n'est plus offert)	2 \$ par mois ⁹	2 \$ par mois ⁹	Sans frais
Relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie ¹	2,50 \$ par mois	2,50 \$ par mois	Sans frais
Relevé provisoire	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun	4,50 \$ chacun

[†] Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la tenue de vos comptes ou si vous convertissez un compte en un autre compte. Consultez les pages 11 à 16 pour obtenir plus de précisions.

[♦] Pour obtenir une définition du terme « opération » et d'autres renseignements importants, consultez la section Renseignements supplémentaires sur les comptes, à la page 7. Toute opération gratuite ou inutilisée ne peut être reportée pour utilisation dans les mois à venir.

Autres renseignements importants

Ouverture d'un compte bancaire personnel

Pour remplir une demande d'ouverture de compte bancaire personnel, vous devez fournir vos nom, date de naissance ainsi que vos profession et adresse, le cas échéant. De plus, vous devez présenter l'original de deux pièces d'identité valides et en bon état, figurant parmi celles indiquées sous Pièces d'identité 1 ou 2 ci-après. L'une de ces pièces doit au moins figurer sous Pièces d'identité 1.

Remarque : Si vous ne pouvez fournir au moins une pièce d'identité avec photo parmi celles qui sont indiquées ci-dessous à la rubrique Pièces d'identité 1, votre compte pourra faire l'objet d'une réduction de la limite d'accès aux fonds déposés (voir définition à la page 26), et le Service de Protection de découvert CIBC ne pourra vous être offert.

Pièces d'identité 1 :

- Permis de conduire délivré au Canada, qui peut être utilisé comme pièce d'identité en vertu de la loi provinciale. Au Québec, cette pièce peut être utilisée uniquement si vous consentez à la présenter comme pièce d'identité. En Colombie-Britannique, une carte BC Services peut indiquer qu'il s'agit d'une carte Services et d'un permis de conduire; la carte BC Services seule ou un permis de conduire de la Colombie-Britannique combiné à une carte BC Services sont acceptés.
- Passeport canadien
- Carte NEXUS ou CANPASS Air délivrée par l'Agence des services frontaliers du Canada
- Certificat de citoyenneté canadienne ou certificat de naturalisation, sous forme de document papier ou carte, mais non d'émission commémorative
- Carte de résident permanent ou formulaire IMM 1000, IMM 1442, IMM 5292 ou IMM 5688 de Citoyenneté et Immigration Canada
- Acte de naissance délivré au Canada
- Carte d'assurance sociale émise par le gouvernement du Canada. Bien que cette carte ne soit pas une pièce d'identité obligatoire, la loi oblige la Banque CIBC à vous demander votre numéro d'assurance sociale (NAS) à l'ouverture d'un compte qui rapporte de l'intérêt.
- Carte Sécurité de la vieillesse émise par le gouvernement du Canada avant le mois de janvier 2008, sur laquelle figure le nom de la personne et son numéro d'assurance sociale. Au Québec, cette pièce peut être utilisée uniquement si vous consentez à la présenter comme pièce d'identité.
- Certificat du statut d'Indien délivré par le gouvernement du Canada

- Carte d'assurance maladie provinciale ou territoriale qui peut être utilisée comme pièce d'identité en vertu de la loi provinciale. Cette pièce d'identité n'est pas valide en Ontario, au Manitoba ou à l'Île-du-Prince-Édouard. Au Québec, cette pièce peut être utilisée uniquement si vous consentez à la présenter comme pièce d'identité. En Colombie-Britannique, une carte BC Services peut indiquer qu'il s'agit d'une carte Services et d'un permis de conduire; la carte BC Services seule ou un permis de conduire de la Colombie-Britannique combiné à une carte BC Services sont acceptés.
- Une carte-photo de l'Ontario délivrée par le gouvernement ontarien aux résidents de 16 ans et plus. Les résidents de l'Ontario ne peuvent avoir à la fois un permis de conduire et une carte-photo; on peut accepter soit une carte-photo de l'Ontario, soit un permis de conduire de l'Ontario.
- Document ou carte, arborant la photo et la signature du titulaire, émis par l'une des autorités suivantes ou ses successeurs : Insurance Corporation of British Columbia; Alberta Registries; Saskatchewan Government Insurance; Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités; ministère des Transports et des Travaux publics de la province de l'Île-du-Prince-Édouard; Services Nouveau-Brunswick; ministère des Services gouvernementaux et des Terres de la province de Terre-Neuve-et-Labrador; ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest; ministère du Gouvernement communautaire et des Transports du territoire du Nunavut
- Carte d'identité du Service correctionnel du Canada avec le nom et la photo de la personne
- Carte d'identité d'employé du gouvernement du Canada avec le nom et la photo de la personne
- Carte de majorité de la Régie des alcools (doit porter un seul numéro)
- Permis de port d'arme canadien
- Carte d'identité des Forces canadiennes
- Carte délivrée par la Société d'assurance publique du Manitoba
- Passeport du Royaume-Uni
- Passeport des États-Unis
- Carte de résident permanent des États-Unis (Carte verte)
- Carte d'identité des services de police municipale, provinciale ou fédérale

Pièces d'identité 2 :

- Carte d'identité d'employé, émise par un employeur bien connu au sein de la communauté, avec photo de la personne
- Carte de banque ou de guichet automatique bancaire ou de client, émise par une institution financière canadienne bien connue et de bonne réputation, établie au nom du client ou arborant son nom, et portant sa signature
- Carte de crédit, émise par une institution financière canadienne bien connue et de bonne réputation, établie au nom du client ou arborant son nom, et portant sa signature
- Carte de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) avec la photo et la signature de la personne
- Permis provincial de chasse ou de pêche (carte de loisirs extérieurs)

- Certificat d'enregistrement d'une naissance à l'étranger
- Certificat de rétention de la citoyenneté canadienne
- Carte de crédit d'un magasin de détail bien connu et de bonne réputation, établie au nom de la personne ou gravée en relief à son nom et portant sa signature
- Passeport étranger (Un passeport du Royaume-Uni ou des États-Unis est acceptable en tant que pièce d'identité de la catégorie Pièces d'identité 1 ou Pièces d'identité 2.)
- Carte privilège pour les aînés émise par un magasin de détail bien connu et de bonne réputation et portant le nom de la personne
- Permis de conduire du Royaume-Uni
- Permis de conduire des États-Unis
- Carte d'étudiant canadienne avec photo
- Carte de bibliothèque canadienne
- Carte d'identité de santé d'Anciens Combattants Canada
- Carte de membre émise par une entreprise bien connue et de bonne réputation (p. ex., club de santé, Costco), portant le nom et la photo de la personne (pour les clients des Services bancaires personnels seulement)

Vous pouvez aussi présenter une seule des pièces d'identité mentionnées sous Pièces d'identité 1, si votre identité peut être confirmée par un client solvable de la Banque CIBC ou par une personne de bonne réputation dans la communauté où le centre bancaire est situé.

La Banque CIBC se réserve le droit de refuser d'ouvrir un compte si l'une ou plusieurs des situations suivantes s'appliquent à la personne demandant l'ouverture du compte :

- La Banque CIBC a des motifs valables de croire que le compte sera utilisé à des fins illégales ou frauduleuses;
- La personne a exercé des activités illégales ou frauduleuses à l'endroit de fournisseurs de services financiers au cours de la période de sept ans précédant la date de la demande d'ouverture du compte;
- La Banque CIBC a des motifs valables de croire que la personne a sciemment fourni de faux renseignements à la Banque CIBC aux fins de l'ouverture du compte;
- La Banque CIBC a des motifs valables de croire qu'il est nécessaire de refuser l'ouverture du compte afin de protéger ses clients ou ses employés contre des dommages corporels, du harcèlement ou autre abus; ou
- La personne refuse de consentir à la demande de la Banque CIBC de :
 - vérifier la validité des pièces d'identité qui lui sont présentées, ou de
 - vérifier si l'une des situations ci-dessus s'applique au client.

Pour tout problème, veuillez vous reporter à la page 27 pour connaître le processus de règlement des plaintes de la Banque CIBC et la façon de joindre l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC).

Encaissement des chèques du gouvernement du Canada

La Banque CIBC acceptera sans frais les chèques du gouvernement du Canada d'au plus 1 500 \$. Les exigences d'identification pour l'encaissement d'un chèque du gouvernement du Canada ne sont pas les mêmes que celles s'appliquant à l'ouverture d'un compte personnel. Pour encaisser un chèque du gouvernement du Canada, vous devrez présenter :

- une pièce d'identité originale valide mentionnée sous la rubrique Pièces d'identité 1 ou Pièces d'identité 2 (voir les pages 21 à 23) et comportant votre signature et votre photo; ou
- deux pièces d'identité originales valides mentionnées sous la rubrique Pièces d'identité 1 ou Pièces d'identité 2 (voir les pages 21 à 23) ne comportant pas nécessairement une photographie; ou
- une pièce d'identité originale valide mentionnée sous Pièces d'identité 1 ou Pièces d'identité 2 (voir les pages 21 à 23) si votre identité est confirmée par un client en règle de la Banque CIBC ou par une personne de bonne réputation dans la collectivité. Cette personne de bonne réputation devra présenter deux pièces d'identité conformément au premier paragraphe de la section Ouverture d'un compte bancaire personnel (page 21).

Si vous avez des questions, veuillez vous reporter à la page 27 pour connaître le processus de règlement des plaintes de la Banque CIBC ou à la page 30 pour savoir de quelle façon joindre l'ACFC.

Nous encaissons également certains chèques de gouvernements provinciaux ou municipaux s'ils sont tirés sur la Banque CIBC ou garantis par le gouvernement. Nous vous recommandons d'ouvrir un compte bancaire personnel CIBC et de prendre une entente de dépôt direct pour que le gouvernement (ou une entreprise) puisse déposer vos fonds directement dans votre compte bancaire. En autorisant un dépôt direct, vous vous assurez de recevoir vos fonds à la date prévue et évitez d'éventuels retards du service postal.

Notre politique de retenue de fonds sur les chèques déposés dans tout compte de dépôt personnel

Aux fins de la présente politique :

- « chèque » s'entend également des chèques certifiés, traites bancaires, mandats et autres instruments;
- les samedis, les dimanches et les jours fériés ne sont pas des jours ouvrables.

Comprendre les périodes de retenue de fonds

Lorsque vous déposez un chèque dans votre compte bancaire personnel, une période de retenue peut s'appliquer afin que nous ayons le temps de compenser le chèque. Les fonds seront portés à votre compte au moment du dépôt, mais vous ne serez peut-être pas en mesure d'y accéder avant la fin de la période de retenue. Le jour du dépôt et le moment où expire la période de retenue sont fonction de l'emplacement du centre bancaire où est tenu votre compte (non de l'heure locale à laquelle le dépôt a été effectué).

Même après la fin de la période de retenue, il n'y a aucune garantie qu'un chèque ne nous soit pas retourné sans avoir été payé. Si, en tout temps, un chèque nous est retourné impayé, et ce, pour quelque raison que ce soit, pendant la période de retenue ou après son expiration, nous avons quand même le droit d'imputer le montant du chèque à votre compte.

Nous pouvons accepter des chèques de votre part et les mettre en « recouvrement », c'est-à-dire que les fonds seront portés au crédit de votre compte et que vous aurez accès aux fonds *seulement* lorsque nous recevrons le paiement de l'institution financière sur laquelle le chèque est tiré.

Pendant combien de temps les fonds sont-ils retenus?

La période de retenue des chèques dépend de la devise du chèque, du montant et d'autres facteurs :

- Pour un chèque en dollars canadiens tiré sur une succursale d'une institution financière située au Canada, la période de retenue normale des fonds est de quatre jours ouvrables suivant la date du dépôt. Voici les périodes de retenue maximales :

Montant du chèque en \$ CAN	Mode de dépôt	Période de retenue maximale
1 500 \$ ou moins	En centre bancaire	4 jours ouvrables suivant la date du dépôt
	Par GAB ou autre	5 jours ouvrables suivant la date du dépôt
Plus de 1 500 \$	En centre bancaire	7 jours ouvrables suivant la date du dépôt
	Par GAB ou autre	8 jours ouvrables suivant la date du dépôt

- Pour les chèques en devises autres que les dollars canadiens tirés sur une succursale d'une institution financière située au Canada, la période de retenue normale est de 10 jours ouvrables. La période maximale de retenue est de 20 jours ouvrables.
- Pour les chèques en devises autres que les dollars canadiens tirés sur une succursale d'une institution financière située à l'étranger, la période de retenue normale est de 15 jours ouvrables. La période de retenue maximale est de 30 jours ouvrables.

Raisons pour lesquelles nous pouvons prolonger la période maximale de retenue

Nous pouvons prolonger la période de retenue maximale dans des circonstances exceptionnelles, y compris, mais sans s'y limiter, lorsque :

- la Banque CIBC a des motifs valables de croire que le dépôt est effectué à des fins illégales ou frauduleuses relativement à un compte

- le compte est ouvert depuis moins de 90 jours
- le chèque :
 - n'est pas codé pour reconnaissance de caractères magnétiques ou n'est pas lisible par les systèmes opérationnels (p. ex., s'il est endommagé ou mutilé)
 - a été endossé plus d'une fois
 - est déposé six mois ou plus après la date du chèque

La période de retenue dans ces circonstances est estimée à 30 jours ouvrables et elle peut être plus longue pour les chèques en devises autres que les dollars canadiens tirés sur une succursale d'une institution financière située à l'étranger.

Limites d'accès aux fonds déposés

Des limites d'accès aux fonds déposés peuvent s'appliquer aux dépôts effectués à un centre bancaire, à un guichet automatique bancaire ou par tout autre moyen. Ces limites correspondent au montant en dollars auquel vous aurez accès jusqu'à la fin de la période de retenue de votre dépôt. Pour en savoir plus sur vos limites d'accès aux fonds déposés, appelez les Services bancaires téléphoniques, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, au **1 800 465-CIBC (2422)** ou passez au centre bancaire le plus près.

La Politique de retenue de fonds de la Banque CIBC et les limites d'accès aux fonds déposés sont assujetties à l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel qui régit votre compte.

Avis de modification des frais

Si votre compte fait l'objet d'une augmentation ou d'un ajout des frais qui s'y appliquent et que vous recevez un relevé de compte, nous vous aviserons de ces changements par voie postale au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur. Dans le cas des clients qui ne reçoivent pas de relevé de compte, un avis sera affiché à leur intention dans tous les centres bancaires et à tous les guichets automatiques bancaires 60 jours avant l'entrée en vigueur du changement. Dans le cas des clients ayant choisi l'option de tenue de dossiers électroniques¹, la Banque CIBC pourra soit les aviser par écrit (par voie électronique ou en affichant un message dans CIBC en direct) au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur du changement, soit afficher un avis dans les centres bancaires CIBC 60 jours avant l'entrée en vigueur du changement.

Notre engagement envers vous : dépasser vos attentes

Notre processus de règlement des plaintes

Nous avons mis au point un processus de règlement des plaintes que nous croyons efficace et efficient. Nous nous attendons à ce que chaque employé de la Banque CIBC qui reçoit une plainte d'un client en assume la responsabilité et s'assure de son règlement rapide. Si vous avez une plainte à formuler, nous vous invitons à suivre la procédure de plainte énoncée ci-dessous.

Étape 1 : Adressez-vous à l'endroit où vous faites affaire avec nous

Dans la plupart des cas, il suffit de nous parler pour que nous réglions le problème. Vous devriez obtenir des résultats rapides en en parlant à nos employés ou au directeur de l'endroit où vous faites affaire avec nous. Vous pouvez nous parler en vous présentant au centre bancaire ou en appelant les Services bancaires téléphoniques CIBC au **1 800 465-CIBC (2422)**.

Étape 2 : Communiquez avec le Service à la clientèle

Si votre problème n'a pas été résolu à votre satisfaction, vous pouvez communiquer avec le Service à la clientèle CIBC.

Vous pouvez nous joindre :

- Par téléphone :** 1 800 465-2255
- Par télécopieur :** 1 877 861-7801
- Par courriel :** servicealaclientele@cibc.com
- Par la poste :** Service à la clientèle CIBC
CIBC Client Care
P.O. Box 15, Station A
Toronto (Ontario)
M5W 1A2

N'oubliez pas de mentionner :

- Votre nom et les coordonnées où vous préférez être joint
- La nature de votre plainte
- Tous les renseignements pertinents ainsi que le nom des personnes avec lesquelles vous avez discuté du problème

Si vous n'êtes pas satisfait de la décision du Service à la clientèle CIBC, vous pourrez communiquer avec l'ombudsman de la Banque CIBC ou serez peut-être invité à le faire.

Étape 3 : Adressez-vous à l'ombudsman de la Banque CIBC

Si vous avez déjà suivi les différentes étapes du processus défini précédemment et que vous êtes toujours insatisfait de la solution proposée par le Service à la clientèle, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman de la Banque CIBC. Si le cas relève du mandat de l'ombudsman de la Banque CIBC (cibc.com/ombudsman-fr), et à condition qu'aucune poursuite n'ait été intentée, l'ombudsman procédera à une autre enquête.

Vous pouvez joindre l'ombudsman de la Banque CIBC :

- Par téléphone :** 1 800 308-6859 ou 416 861-3313
à Toronto
- Par télécopieur :** 1 800 308-6861 ou 416 980-3754
à Toronto
- Par courriel :** ombudsman@cibc.com
- Par la poste :** Ombudsman de la Banque CIBC
CIBC Ombudsman
P.O. Box 342
Commerce Court
Toronto (Ontario)
M5L 1G2

Si les démarches précitées ne permettent pas de régler votre problème, vous pouvez également le soumettre à un autre palier d'intervention. Consultez la liste des agences de soutien indépendantes.

Agences de soutien indépendantes

En plus de l'engagement de la Banque CIBC envers vous, il existe un certain nombre d'agences externes qui surveillent l'industrie canadienne des services financiers, afin d'assurer le respect des normes et un accès fiable à des services financiers.

Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)

Vous pouvez communiquer avec l'OSBI, qui est indépendant de la Banque CIBC et dont le rôle consiste à examiner les plaintes des consommateurs et des entreprises qui refusent une décision de l'ombudsman de la Banque CIBC ou qui ont soumis leur problème au Service à la clientèle CIBC depuis plus de 90 jours.

Le cas échéant, l'OSBI peut demander l'assistance du personnel de résolution des plaintes de la Banque CIBC, et notamment de l'ombudsman de la Banque CIBC, pour régler la plainte le plus rapidement possible.

À la conclusion de l'enquête de l'ombudsman de la Banque CIBC, si vous choisissez de soumettre votre cas à l'OSBI, vous devrez le faire dans un délai de six mois, l'OSBI se réservant le droit de refuser toute enquête passé ce délai.

Vous pouvez joindre l'OSBI :

Par téléphone : 1 888 451-4519
Par télécopieur : 1 888 422-2865
Par courriel : ombudsman@obsi.ca
Par Internet : obsi.ca
Par la poste : Ombudsman des services bancaires et d'investissement / Ombudsman for Banking Services and Investments
401 Bay Street
Suite 1505, P.O. Box 5
Toronto (Ontario)
M5H 2Y4

Agence de la consommation en matière financière du Canada

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) vérifie que les institutions financières sous réglementation fédérale, comme la Banque CIBC, respectent les lois fédérales en matière de protection des consommateurs.

Ces lois peuvent vous toucher de diverses manières. Par exemple, les institutions financières doivent vous fournir de l'information sur leurs frais, leurs taux d'intérêt et leurs procédures de traitement des plaintes.

De plus, l'ACFC **contribue à sensibiliser les consommateurs** et surveille le respect des codes de conduite volontaires et des engagements publics visant à protéger les intérêts des consommateurs.

Pour en savoir plus sur les comptes bancaires canadiens, consultez l'Outil de sélection de compte de l'ACFC à fcac-acfc.gc.ca/Fra/ressources/outilsCalculatrices/Pages/BankingT-OutilsIn.aspx.

Si votre plainte porte sur la réglementation ou un code de conduite volontaire, vous pouvez communiquer avec l'ACFC :

Par téléphone : 1 866 461-3222
Par Internet : fcac-acfc.gc.ca
Par la poste : Agence de la consommation en matière financière du Canada / Financial Consumer Agency of Canada
Édifice Enterprise, 6^e étage
427, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1R 1B9

L'ACFC déterminera si l'institution financière se conforme à la réglementation. Toutefois, elle ne pourra régler les plaintes individuelles.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Si votre préoccupation porte sur la protection des renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Par téléphone : 613 995-8210 ou 1 800 282-1376
Par télécopieur : 613 947-6850
Par Internet : privcom.gc.ca

Codes de conduite volontaires

Les codes de conduite volontaires contiennent des directives et des engagements visant à vous protéger à titre de clients. La Banque CIBC a volontairement adopté un certain nombre de codes. Vous en trouverez la liste sur le site cibc.com/francais ou dans la brochure « Notre engagement envers vous », que vous pouvez vous procurer dans tout centre bancaire CIBC.

Modalités générales

L'Entente relative à la tenue de compte personnel renferme les modalités importantes qui régissent votre compte. Assurez-vous de la lire.

La Banque CIBC peut à l'occasion modifier les modalités ou les caractéristiques de tout compte, ou remplacer tout compte par un autre type de compte, avec ou sans préavis, et sans nécessairement vous demander votre consentement, à moins d'exigence contraire de la loi.

Les comptes personnels sont réservés à un usage personnel. Les entreprises (y compris les entreprises individuelles) doivent avoir un compte d'entreprise CIBC.

La plupart du temps, les opérations effectuées à un centre bancaire ou à un guichet automatique bancaire après 18 h, heure locale, seront datées du jour ouvrable suivant. Les opérations effectuées à un centre bancaire ou à un guichet automatique bancaire après 21 h 30, heure locale, seront traitées le jour ouvrable suivant. Les opérations effectuées par l'intermédiaire des Services bancaires téléphoniques, des Services bancaires en direct ou des Services bancaires mobiles après 18 h (heure normale de l'Est) seront datées du jour ouvrable suivant.

Les opérations effectuées à l'aide des Services bancaires téléphoniques, des Services bancaires en direct ou des Services bancaires mobiles après 21 h 30 (heure normale de l'Est) seront traitées le jour ouvrable suivant. Notez que les samedis, les dimanches et les jours fériés ne sont pas des jours ouvrables.

Les frais de service sont calculés pour le mois civil jusqu'au dernier jour ouvrable du mois inclusivement. Ces frais sont indiqués en date du dernier jour civil du mois, mais ne sont pas imputés avant le premier jour ouvrable du mois suivant.

L'intérêt est porté au crédit de votre compte le dernier jour ouvrable de la période d'intérêt servant à le calculer. Cependant, cet intérêt ne peut être retiré et il ne sera pas possible non plus d'en imprimer le montant, que ce soit à l'aide d'un terminal en centre bancaire ou d'un guichet automatique bancaire CIBC, ni d'en connaître le montant par l'intermédiaire des Services bancaires téléphoniques CIBC, des Services bancaires CIBC en direct ou des Services bancaires mobiles CIBC au cours des deux jours ouvrables suivant la fin de la période pour laquelle l'intérêt est calculé. Les taux d'intérêt indiqués sont annuels et peuvent être modifiés sans préavis; ils sont affichés dans tous les centres bancaires sur les tableaux de taux d'intérêt.

Si votre compte verse des intérêts en fonction du solde minimum mensuel ou semestriel, un dépôt effectué le premier jour ouvrable de la période est porté au crédit du compte comme s'il avait été fait le premier jour civil (si ce jour est antérieur).

Un avis préalable de sept jours peut être exigé pour les retraits par chèque ou d'une autre façon.

Les pièces de monnaie américaines déposées dans un compte CIBC (dollars CAN ou US) sont traitées comme si elles étaient des pièces de monnaie canadiennes.

Une représentation numérisée ou électronique des chèques et d'autres effets, ou la saisie des informations pertinentes sur les chèques ou les effets peuvent être effectuées et utilisées par des institutions financières chargées de l'échange et de la compensation des paiements au Canada et ailleurs dans le monde et, dans ce cas, l'effet en papier initial pourrait ne pas vous être retourné et être détruit. La Banque CIBC a le droit, pour toute raison, de

donner suite à de telles représentations ou informations comme s'il s'agissait de l'effet en papier initial. La Banque CIBC ainsi que d'autres institutions financières pourraient refuser tout chèque ou autre effet qui n'est pas conforme à l'ensemble des règlements, réglementations, règles et normes applicables de la Banque CIBC et de l'Association canadienne des paiements.

Remarques

- 1 La « tenue de dossiers électroniques » est une solution remplaçant les relevés imprimés. Cette option permet aux clients de faire le suivi des mouvements du compte en ligne, par téléphone ou à un guichet automatique bancaire CIBC. Veuillez noter qu'aucun relevé imprimé n'est envoyé aux clients qui choisissent cette option. Les clients doivent examiner les opérations faites dans leur compte en utilisant les Services bancaires CIBC en direct, les Services bancaires mobiles CIBC, les Services bancaires téléphoniques CIBC ou les guichets automatiques bancaires CIBC au moins une fois tous les 30 jours et en vérifier les écritures et les soldes à ce moment-là. En cas d'erreurs, d'omissions ou d'anomalies, le client doit en informer la Banque CIBC par écrit dans les 60 jours après la date à laquelle l'écriture a été saisie ou aurait dû l'être. Les opérations bancaires effectuées avant l'inscription à CIBC en direct ne figureront pas dans l'historique des opérations des Services bancaires CIBC en direct ou des Services bancaires mobiles CIBC.
- 2 Seul le recto des chèques fait l'objet d'une reproduction par imagerie.
- 3 Les frais habituels s'appliquent aux opérations supplémentaires d'envoi de Virement *Interac*. Les opérations de Virement *Interac* inutilisées ne peuvent être reportées aux mois suivants.
- 4 Les critères habituels d'octroi de crédit de la Banque CIBC s'appliquent.
- 5 Exclut les oppositions à un paiement établi, d'après les renseignements de la Carte de débit Avantage CIBC, sous forme de débit préautorisé ou de paiement périodique. Pour faire opposition à un tel paiement, vous devez communiquer directement avec le marchand, l'émetteur de la facture ou le bénéficiaire pour lui indiquer de ne plus porter les frais à votre ou à vos comptes au moyen de votre Carte de débit Avantage CIBC. Si vous n'arrivez pas à résoudre le différend, la Banque CIBC pourrait être en mesure de collaborer avec Visa afin de demander un remboursement pour vous.
- 6 Les frais mensuels du Compte-chèques MaxiOpérations CIBC peuvent être supprimés pour les personnes qui avaient 60 ans ou plus le 24 juin 1991 et qui détenaient un Compte Clé CIBC^{MD} avant cette date, ainsi que lorsque ce compte a été converti en Compte-chèques MaxiOpérations CIBC.
- 7 L'expression « de marque CIBC » signifie toute marque dont le nom comprend CIBC. Par exemple, CIBC Wood Gundy est de marque CIBC, ce qui n'est pas le cas des Services financiers le Choix du Président.
- 8 En plus des frais d'opération du compte, le cas échéant. Certains guichets automatiques bancaires peuvent imputer des frais supplémentaires.
- 9 Les clients se voient appliquer le même taux de conversion que celui qui est appliqué à la Banque CIBC, en plus de frais administratifs de 2,5 % du montant converti, qui se rajoutent aux frais d'opération applicables au retrait et aux frais mentionnés. La conversion en dollars canadiens peut survenir à une autre date que la date de votre opération. Conséquemment, le taux de conversion pourrait différer du taux en vigueur au moment de votre opération.
- 10 La Banque CIBC n'impute aucuns frais à la réception d'un virement effectué par l'intermédiaire du service Virement *Interac* dans un compte personnel en dollars canadiens CIBC; toutefois, si le compte n'est pas tenu par la Banque CIBC, l'institution financière du bénéficiaire ou le fournisseur du service Virement *Interac* pourra imputer des frais au bénéficiaire.
- 11 Les correspondants bancaires peuvent imposer des frais supplémentaires.
- 12 Les frais supplémentaires s'appliquent aux retraits effectués à des guichets automatiques bancaires autres que ceux de la Banque CIBC ne sont pas supprimés. Des frais s'appliquent à tous les autres services mentionnés dans cette brochure, tel qu'il est indiqué.
- 13 Le Compte chèques-épargne CIBC comprend deux opérations sans frais par mois (les opérations inutilisées ne peuvent être reportées pour utilisation dans les mois à venir). L'option de tenue de compte de relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie (recto seulement) n'est pas offerte.
- 14 Le terme « jeunes » désigne les clients âgés de 18 ans ou moins. L'option de tenue de compte de relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie (recto seulement) n'est pas offerte pour les Comptes Multi-Options Plus CIBC – Option Intérêt maximum ouverts par un jeune le 1^{er} novembre 2001 ou après.
- 15 L'option de tenue de compte de relevé mensuel avec chèques reproduits par imagerie (recto seulement) n'est pas offerte pour le Compte d'épargne ordinaire CIBC et le Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC.